

**LES ECHANGES ENTRE
ANTANANARIVO ET TOAMASINA EN 1874
A TRAVERS LE JOURNAL DE CAMPAN**

par

Gabriel A. RANTOANDRO

Les hommes du passé vivaient sur une terre vraie, en suivant des routes qui suivaient des montagnes et des plaines, contournaient des obstacles et cherchaient des cols, des fleuves, des courants.

Jacques Le Goff

Pour une personne vivant à notre époque, il est toujours assez difficile d'imaginer les modalités des échanges, à un moment où les routes et les véhicules de transport n'existaient pas. Pour Madagascar, à ces difficultés s'en ajoutent d'autres bien plus redoutables encore; les porteurs de marchandises devaient effectuer un parcours particulièrement tourmenté, sous un climat peu clément, et avec tous les risques de maladie. Or, les hommes se déplaçaient et force est de constater que tous ces obstacles paraissaient plus aisés à franchir comparés aux barrières juridiques que les législateurs dressent le long du parcours. Les activités d'une maison de commerce, la maison Roux de Fraissinet, montrent cette vitalité des échanges, car quel que soit leur contenu, ceux-ci répondent à des besoins qui exigent satisfaction. Intéressée notamment par le commerce de peaux de zébu, la maison s'est aussi par moments consacrée à d'autres produits malgaches. Elle n'est certes que l'une des multiples sociétés européennes

ayant animé les échanges à l'époque, mais elle présente pour nous un intérêt exemplaire. D'abord elle nous a laissé un témoignage concret de ses activités sur une durée de six mois environ, grâce à un carnet manuscrit conservé à la Bibliothèque de l'Académie Malgache (1). Ensuite, elle constitue un exemple d'implantation d'une société européenne à Madagascar au cours de la deuxième moitié du XIX^e siècle. Sur un tout autre plan, c'est une partie fort intéressante de l'histoire économique et sociale de l'île que l'on entrevoit à travers le *Journal de Campan*.

PRESENTATION DU MANUSCRIT

Le document n'a été présenté comme «manuscrit de Campan» que parce que ce personnage pourrait en avoir été le rédacteur. En tant que principal agent de la maison Roux de Fraissinet à Antananarivo, il avait à assurer la correspondance avec Toamasina, mais d'autres subordonnés ont pu très bien écrire une partie des lettres. Le manuscrit lui-même comporte soixante douze feuillets non numérotés, reliés à Antananarivo même à l'époque ; «feuille blanche de vieux cahier» signale Campan en parlant de son carnet (2), en tout cas le document semble encore être dans un état assez satisfaisant de nos jours. L'uniformité de l'écriture du début jusqu'à la fin du manuscrit, prouve sans doute que le secrétaire qui l'a tenu est le même durant la période, mais l'on peut supposer que si le personnage est vraisemblablement un Français (3), il a dû vivre depuis quelque temps à Madagascar, car son orthographe des noms et des mots malgaches apparaît très correcte pour l'époque.

Le contenu mérite aussi d'être brièvement explicité. Toute la correspondance ne renferme que des lettres commerciales numérotées de 1 à 150. La plupart de ces lettres contiennent des avis d'expédition de marchandises, ainsi que les noms, la charge et la rémunération des porteurs sur le trajet Antananarivo-Toamasina. Par moments, l'agent d'Antananarivo envoie des missives beaucoup plus détaillées sur ses activités, sur l'évolution du marché malgache, sur les porteurs, etc... et nous révèle bien des aspects passionnants des rapports socio-politiques de la période. Jusqu'au troisième envoi, la charge de chaque porteur est simplement signalée par le nombre de peaux que transporte ce dernier ; à

-
- (1) Il s'agit du manuscrit portant la cote AH 2113, et le titre «Correspondance avec agent de Tamatave». Je remercie vivement M. Edouard Ralaimihoatra, chancelier perpétuel de l'Académie Malgache qui m'a aimablement autorisé en 1978 à consulter le document et à en faire une présentation, laquelle n'a pu être effectuée qu'aujourd'hui.
 - (2) L'auteur précise que c'est l'imprimeur de la Mission catholique qui en avait effectué la reliure. On sait en outre qu'à Ranavalona Ière, le papier blanc figure parmi les produits envoyés mensuellement à Antananarivo par le Gouverneur de Toamasina («fampakatra isam-bolana»).
 - (3) S'agit-il du nommé Jean Marie Caulas qui signe chaque lettre avec Campan ?

partir du quatrième envoi, le poids total de la charge se trouve aussi mentionné. L'auteur présentera toujours ses tableaux de la même manière, et ce même lorsque les marchandises transportées ne sont pas des peaux.

A la lecture du texte, il est permis de penser que le « Cahier » conservé à la Bibliothèque de l'Académie Malgache est le premier d'une série de « journaux », les autres s'étant sans doute égarés. On ignore même dans quelles conditions ce document a pu être miraculeusement sauvé et confié à la bibliothèque de Tsimbazaza.

FORTUNE ET INFORTUNE D'UNE MAISON DE COMMERCE 1868(?) - 1885

La maison Roux de Fraissinet n'en était certes pas à ses débuts à Madagascar en 1874. Dès 1866, elle avait pignon sur rue à Toamasina où son agent, un certain Alibert tentait activement de surmonter la concurrence de rivales britanniques, sans doute plus puissantes (4). Par contre, ce qui est certain, c'est que l'implantation de la compagnie dans la capitale devait être tout à fait récente, et pourrait dater de cette année 1874. L'impression que donne l'auteur du manuscrit est en effet que celle-ci n'était qu'à une phase d'essai et de tâtonnement, car parmi les produits dont elle avait à s'occuper, seules les peaux de zébu semblent lui être déjà familières, les autres ne constituant que des échantillons.

La manière par laquelle la Compagnie s'implanta à Madagascar sinon à Antananarivo donne à réfléchir. Maison française et peut-être surtout marseillaise (5), elle s'intéresse d'abord à l'île de La Réunion et de là tout naturellement à la Grande Ile. Au XIX^e siècle, les ports de la côte est malgache, et principalement Toamasina, fournissaient des bœufs sur pied, des salaisons de viande, du riz etc... (6). L'on connaît aussi la concurrence entre Britanniques et Français à Madagascar à l'époque, les premiers ayant obtenu quelques avantages substantiels depuis le début du siècle. Il

(4) Florent (H.), *Le gouvernement de Tamatave de 1864 à 1882 - Développement économique*. Antananarivo 1979 (Mémoire de maîtrise), p. 103. On signale que la Compagnie était aussi propriétaire d'une plantation de caféiers à Vatamandry.

(5) Paul Masson, « Marseille et la Colonisation française », *Essai d'histoire coloniale*, Marseille 1906, pp. 322-330. La maison Roux ne s'intéressa pas seulement à La Réunion et à Madagascar, mais aussi et depuis le XVIII^e siècle aux Antilles. Mme M. Rasoamiamanana nous a aimablement communiqué des renseignements sur cette maison et sur ses employés, nous lui exprimons ici nos plus vifs remerciements.

(6) G.A. Rantoandro — *Le gouvernement de Tamatave de 1845 à 1865. Développement économique*. Antananarivo 1973, pp. 111-115. Voir aussi les activités de la maison De Rontaunay dans les échanges entre Toamasina et les Mascareignes dans Fontoynt et Nicol, « Les traitants français de la côte est », *Mémoire de l'Académie Malgache*, 1940 t. XXXIII.

est aisé d'imaginer les problèmes que devait affronter une compagnie française désireuse de se livrer au commerce dans l'île. La maison Roux de Fraissinet semble avoir résolu ces problèmes de manière fort subtile, en prenant comme associés certains membres de la famille Laborde (7) déjà bien connue à Antananarivo, et ayant ses entrées et ses relations au palais.

Parmi les membres de cette famille, intéressés directement par les activités de la Maison Roux, nous trouvons d'abord Edouard Laborde, neveu de Jean Laborde qui s'installe à Toamasina avant de prendre la direction de l'agence d'Antananarivo en 1875 (8). Avec lui, on peut citer aussi Campan, autre neveu du gascon et que son oncle fit venir à Madagascar pour de multiples raisons ; en 1885 il devait devenir vice-résident français à Nosy Ve. En 1874 Campan était l'agent principal de la compagnie dans la capitale où, d'après lui-même, il avait «... entièrement acquis la confiance publique» (9). Jean Laborde ne paraît pas avoir directement participé aux activités de la maison, se contentant d'intervenir auprès du Gouvernement malgache pour des problèmes ponctuels, ou parfois aussi auprès des gouverneurs des provinces (10). La participation réelle du personnage dans les affaires de la maison Roux de Fraissinet reste donc encore à déterminer à la lumière de nouvelles sources.

Campan, principal animateur des activités dans la capitale, a également tenté de mettre à profit les services de la Mission catholique à Madagascar, citée à plusieurs reprises dans son «journal», et à des titres les plus divers. C'est autour des milieux catholiques que l'on pouvait le plus aisément trouver des personnes capables d'écrire et de parler le français et donc susceptibles d'être recrutées pour les services de la maison ; la Mission a dû être sollicitée pour d'autres services, comme en matière de correspondance (11). Inversement, pour ses besoins de transport, la Mission utilisa les

(7) L'étude la plus récente sur J. Laborde est sans doute celle de C. Caillon Filet, *Jean Laborde et l'Océan Indien*. Aix-en-Provence, 1978. 483 p. Doctorat de III^e cycle.

(8) Masson, *ouv. cit.*, p. 323

(9) *Manuscrit*, pp. 3-4

(10) Campan n'hésite d'ailleurs pas à solliciter Jean Laborde dans les cas difficiles, comme le montre le passage suivant de notre document (p. 23) : «J'ai parlé à mon oncle des débiteurs de MM. Roux Fraissinet à Vohémar. Il voudrait savoir le chiffre de la dette. Il écrirait alors à M. Talay et Peltier et ferait écrire au commandant de Vohémar. Vous m'avez aussi parlé des débiteurs malgaches dans les postes hovas de l'ouest. Donnez-moi leurs noms et les chiffres pour la construction d'un entrepôt».

(11) *Manuscrit*, p. 19 «Le courrier du P. Cazet» est nommé cité.

moyens de la maison, moyens gracieusement offerts par M. Roux de Fraissinet (12).

Au départ, la compagnie concentre ses activités le long de la côte est. A partir de 1873, son implantation s'est déjà étendue jusqu'à Vohémar au nord-est, tandis que d'autres agences font leur apparition à Mahanoro, à Mananjary, à Majunga et à Nosy Be (13). Il est permis de croire que les perspectives de la maison ne se situent pas seulement au niveau des simples activités d'échange, mais participent d'une véritable entreprise de colonisation dont le promoteur, un certain Rabaud, n'est que vaguement nommé, dans le *Journal de Campan*. Les sources françaises de Marseille, plus complètes, ont pourtant permis à P. Masson d'écrire: «... Rabaud voulait faire de la vraie colonisation. Il songeait à la culture des graines oléagineuses, préoccupation constante des Marseillais. Déjà son compatriote Léo Samat avait fait depuis longtemps des essais de sésame sur la côte ouest ... Aux environs de Mitinandro, au nord de Mahanoro, elle (la maison) possédait une magnifique plantation de café. Auprès de Mahanoro ... une usine pour le décorticage du riz » (14). Cette perspective s'accompagne d'un effort financier en vue «... d'encourager les planteurs français par des prêts d'argent à étendre leurs cultures» (15).

Il est assez surprenant que le personnage de Rabaud soit demeuré très peu connu des historiens de Madagascar, et pourtant sa carrière dans l'île passe difficilement inaperçue, puisque dès 1862, il reçoit le titre de «grand officier de l'ordre de Radama II» (16). En juillet 1874, on sait qu'il était en train d'effectuer un voyage sur la côte ouest (17), sans doute pour visiter les comptoirs qui venaient d'y être fondés. Deux ans seulement après, on le retrouve à Marseille comme consul de Madagascar (18). Personnage peu connu, Rabaud paraît décidément avoir joué un rôle digne d'intérêt dans les milieux d'affaires français intéressés par la Grande Ile.

Dernier personnage cité dans notre *Journal*, et associé à la compagnie Roux de Fraissinet: Cerisola. Comme celle de Rabaud, sa carrière semble

(12) Voici ce que signale notre document (p. 5) «Le R.P. Cazet m'a déclaré qu'il ne pourrait accepter l'entière gratuité du prêt pour les envois de France à la Mission de Madagascar. Ces envois, m'a-t-il dit sont importants si l'on considère que la Mission compte déjà sur la grande terre près de 80 membres. MM. Roux de Fraissinet, ajoute-t-il, ont pu accorder cette faveur pour des Missions de 8 ou 10 membres et je ne veux pas faire éprouver à ces M.M. une surprise désagréable».

(13) Masson, *ouv. cit.*, p. 323

(14) *Ibid* — C'est dans les archives de La Réunion que l'on devrait pouvoir trouver plus de renseignements sur lui.

(15) *Ibidem*

(16) *Ibidem*, p. 322

(17) *Journal*, pp. 37-38

(18) Masson, *ouv. cit.*, p. 322

pour le moment être marquée par l'anonymat. Bien que l'on ne sache pas grand-chose sur lui, on peut supposer qu'il est venu à Madagascar à peu près au moment où la compagnie commence à s'y implanter. En 1874, il occupe en tout cas le poste d'agent de Toamasina, mais sans doute était-il plus élevé dans la hiérarchie par rapport à Campan ? En effet, dans les négociations importantes avec le pouvoir malgache, il devait monter en personne à Antananarivo. Avec lui, on voit également se confondre les tâches commerciales et les occupations diplomatiques. En 1875, alors qu'il assurait encore la direction de l'agence de Toamasina, il remplissait sans caractère officiel, semble-t-il, les fonctions de vice-consul de France dans la ville, en l'absence du titulaire (19). Grâce à lui, la maison a acquis un certain crédit auprès de la couronne car la reine elle-même n'hésite pas à faire appel à ses services pour l'importation de certaines marchandises (20). Le titre d'« inspecteur des agences de la compagnie » (21) qu'on lui connaît à partir de l'année 1875 le place au sommet de la hiérarchie des employés de celle-ci dans toute l'île.

A côté de ce noyau de gens plus ou moins connus, le *Journal* permet enfin d'établir une liste d'employés dont certains sont pour le moment tout à fait anonymes et que nous ne citons qu'à titre indicatif :

J.M. Caulas (Antananarivo)

Ferrier (?)

Gaston (Toamasina)

John (Toamasina ou Andevoranto)

Martin (Toamasina puis Majunga) (22)

Peltier (Vohémar)

Talay (Vohémar).

La plupart des agents de la maison Roux de Fraissinet assumaient aussi une fonction diplomatique dans leur ville de résidence. L'on comprend ainsi la tournure prise par certains événements d'apparence anodine, mais où la maison avait à jouer un rôle voulu ou non. Ainsi au cours de l'année 1875, une des embarcations de celle-ci essuya un coup de feu aux environs d'Anorontsanga (Nord-ouest), incident qu'on ne doit pas séparer du contexte de crise qui caractérisait les relations franco-malgaches de

(19) *Archives Nationales d'Outre-Mer* (Aix-en-Provence) 7 B 35, pp. 129-130 n° 963, juin 1875 (Notes de Mme M. Rasoamiamanana).

(20) Florent (Henri), *Ouvr. cité* p. 104

(21) Caillon Filet (C.), *Ouvr. cit.* p. 246

(22) Masson, *ouvr. cit.* p. 322. Il est aussi consul de France à Majunga

l'époque (23). Cet incident contribue à détériorer l'atmosphère déjà trouble des années 1870-78, qui allait entraîner la guerre de 1883.

La fin des activités de la maison Roux de Fraissinet à Madagascar n'est due que partiellement à la crise franco-malgache (1878-1885). L'imprudence avec laquelle Rabaud engagea ses fonds a eu, semble-t-il, des conséquences plus graves et plus décisives. L'année 1885 voit la disparition de la compagnie dans l'île (24).

LES AGENTS DU TRANSPORT: BORIZANO OU MAROMITA

Pour toute maison de commerce, pour tout individu désirant se livrer au négoce à Madagascar au XIX^e siècle, le problème du transport constitue un problème majeur dont parfois dépend la réussite ou la faillite des affaires. Il revêt ici en effet des aspects très particuliers que bien des observateurs de l'époque ont évoqués dans leurs récits, et que des « artistes » étrangers pleins d'humour ont dépeints de manière fort pittoresque (25). L'humour de ces artistes dépasse à peine la réalité, car s'il y a un trait qui caractérise les transports à Madagascar au XIX^e siècle, c'est l'absence quasi complète des routes, des véhicules et des chevaux ou autres animaux servant au transport.

Le *Journal de Campan*, tout en offrant des données comptables sur les activités d'une maison de commerce étrangère, explique aussi les solutions du problème des transports et des communications, et révèle parfois bien des aspects ignorés du portage entre Antananarivo et Toamasina. Pour le

(23) Incident lors du voyage du *Touareg* (à la maison Roux de Fraissinet) sur la côte ouest — *Archives Nationales d'Outre-Mer* (Aix-en-Provence), Dépôt d'Outre-mer. 7 B 35, pp. 129-130 juin 1875. «... quant au coup de feu tiré de la place de Mourousang sur l'embarcation du *Touareg*, au moment où elle s'éloignait de terre pour rejoindre le bord, coup de feu qui blessa M. Moreau, le fait paraît assez grave. Les agents de la maison Roux de Fraissinet ne vous (commandant particulier de Nosy Be) ont fait aucune communication officielle ... sans doute parce qu'ils se proposent de faire rendre justice par eux-mêmes ou par l'intermédiaire du gouvernement hova de Tananarive... Il y avait donc lieu pour l'honneur de notre pavillon, et en vue de prévenir de semblable guet-apens contre nos nationaux d'en demander réparation au commandant de Mourousang». Il semble donc que la Compagnie n'ait pas voulu envenimer la situation en se plaignant auprès des autorités françaises, attitude que celles-ci n'ont pas bien accepté. On peut supposer que les agents de Roux de Fraissinet comptaient davantage sur leurs relations d'Antananarivo pour obtenir réparation.

(24) Masson, *ouv. cit.* p. 230. Les affaires de la maison sont reprises par Mante et Borelli.

(25) Les Archives Départementales de La Réunion possèdent plusieurs spécimens de dessins de cette époque, représentant les désagréments du voyageur ou du marchand étranger sur la « route de l'est », lequel, promené à dos de porteurs avec ses multiples colis, à travers monts et yallons, à travers toutes sortes d'anfractuosités, se trouve maintes fois dans des positions dangereuses.

transport des peaux de zébu et d'autres produits malgaches, les agents de la capitale ont fait appel à des *Maromita*, c'est-à-dire à ces porteurs de métier, parfois esclaves, et parfois hommes libres, que la terminologie malgache de l'époque dénomme aussi *borizano* (26). Dans leur souci de justifier leurs dépenses, les agents de Roux de Fraissinet ont établi la liste des porteurs qu'ils ont engagés, avec la nature et le poids des marchandises transportées, ainsi que la rémunération correspondante. Ces données revêtent donc pour nous un caractère exceptionnel pour l'étude du phénomène, par leur précision et par leur contenu (27).

Au départ, le document donne, pour chaque porteur, le nombre de peaux transportées (lesquelles représentent la meilleure part des activités de la compagnie), et le salaire. La rémunération des porteurs semble être uniforme à nombre égal de peaux, or le poids de celles-ci varie parfois du simple au double selon la taille de l'animal, si bien que Campan dut changer de méthode après deux expéditions, et se résoudre à payer ses *maromita* en fonction du poids de leur charge. Sur nos listes, la charge moyenne d'un homme est d'environ 40 kg, qui correspond à un salaire d'une piastre et demie environ, sur lequel est versé au départ un *vatsy*, une petite somme d'argent destinée à la nourriture du porteur en cours de route. Pourtant une charge de 50 à 60 kg est très fréquente, correspondant à une rémunération de 2 piastres (plus le *vatsy*), mais bien des *maromita* sont capables de transporter davantage; ainsi un nommé Rainikotokely est parti d'Antananarivo avec la charge de 4 peaux pesant au total 74 kg! (salaire = 3 piastres + *vatsy*). Lorsqu'on connaît la capacité de transport d'un homme, on ne peut que s'interroger sur ces derniers chiffres, mais l'on ne doit pas perdre de vue que pour la compagnie, l'usage du poids plutôt que du nombre des peaux constitue une précaution utile car ces marchandises sont encore pesées à l'arrivée à Toamasina; en outre, le *Journal* signale l'acquisition d'une balance par l'agence de la capitale (28), prouvant au moins partiellement le sérieux des indications chiffrées.

La rémunération de chaque porteur est donc établie en fonction du poids de sa charge, mais le *Journal* laisse entendre qu'il se produit entre les maisons commerciales implantées à Antananarivo une rude concurrence pour l'engagement des *maromita*, dont la conséquence est la surenchère des salaires. Campan, dont les tarifs ne doivent pas être des plus élevés, s'en

(26) Sur les *maromita*, G. Rantoandro, « Un groupe social peu connu de Madagascar au XIX^e siècle: les *maromita* ». *Omalysy Anio*, n° 16, juillet-décembre 1982, pp. 41-60.

(27) Il existe un autre type de source — la série FF. Passeports, des *Archives Royales*, qui permet aussi l'étude du portage, mais il ne comporte pas la charge et le salaire des porteurs; par contre, on y trouve le statut de ces derniers (esclaves, hommes libres, etc...).

(28) *Journal*, p. 72. Notons que les peaux ne sont pas séchées.

plaint: «Je fais tous mes efforts, dit-il, pour expédier des hommes. Il m'est difficile d'en trouver à cause des prix établis par les autres commerçants, 2 \$ 50 et 3 \$ 37 1/2. J'essaie maintenant d'en expédier en les payant à la peau en faisant un tarif pour chaque peau selon son poids» (29). Malgré cette fluctuation des salaires, il est permis de croire au vu des autres sources (30), et de la limite que Campan s'est imposé lui-même (31), que la rémunération moyenne pour un *maromita* entre Antananarivo et Toamasina est de 3 piastres.

Touchant l'effectif des *maromita* concernés par notre Journal, nous avons dénombré au total et durant la période 902 départs d'Antananarivo, sur lesquels nous avons compté 24 défaillances pour des motifs les plus divers se décomposant ainsi :

fuites	4
maladie	1
retours pour causes diverses	10
décès	1
divers	8

La faiblesse du nombre des défaillances est surprenante lorsqu'on tient compte de la longueur du trajet, et surtout du caractère pénible du transport des marchandises sur un parcours aussi accidenté. Le comportement ainsi que la résistance des porteurs doivent sans doute entrer en jeu ici ; mais les cas de fuite avec ou sans les marchandises et le *vatsy*), pour peu nombreux qu'ils soient révèlent un aspect de la société malgache du XIX^e siècle : l'esclavage. Cet aspect apparaît confusément à travers notre document, mais son influence sur le phénomène du portage n'en est pas moins sensible(33), ainsi, le 30 septembre 1874, le *Journal* signale la fuite d'un certain Rainibozy et conclut : «... arrêté par son maître, nous avons reçu nos 4 peaux» (34). Des propriétaires d'esclaves sont cités, certains occupent des fonctions importantes dans le royaume comme l'illustre Rainimaharavo(35), ou comme Rainizanoa, membre de l'entourage de la

(29) *Ibid.*

(30) Il s'agit entre autres de récits de voyageurs et de marchands européens du XIX^e siècle. Voir G. Rantoandro *op. cit.*

(31) *Journal*, p. 72. Cette limite est aussi de 3 piastres.

(32) Les motifs ne sont pas signalés.

(33) J'ai eu l'occasion de montrer (voir G. Rantoandro *art. cit.*) que les *maromita* sont pour la plupart des esclaves qui travaillent partiellement ou exclusivement pour le compte de leurs maîtres, lesquels sont par conséquent responsables devant la loi et envers les «employeurs»

(34) *Journal*, p. 78

(35) Rainimaharavo, membre de la puissante famille des Andafiavaratra, est le cousin de Rainimariavony. Il aurait joué pendant longtemps le rôle de «chef incontesté du vieux parti hova». cf. Chapus, Mondain, *Rainilaiarivony, un homme d'état malgache*, Paris 1953, 439 p.

reine; d'autres au contraire sont peu ou pas du tout connus (36). La rareté des noms de propriétaires ne signifie pas une faiblesse du nombre d'esclaves-porteurs, la série LL (Passeports) des *Archives Royales* atteste au contraire une écrasante majorité de ces derniers alors que les autres catégories sociales (*olo-potsy*, *olo-mainty*, *masombika* libérés) se trouvent très faiblement représentées. Cette disproportion laisse entendre que le portage tel qu'il était pratiqué au XIX^e siècle apparaît surtout comme un avatar du salariat, lequel sous sa forme véritable et par le biais du portage a bien existé sur la Côte, mais fut très vite transformé par la société malgache des Hautes Terres.

Le Journal de Campan offre une possibilité d'étude anthroponymique, principalement sur les personnes de groupe statutaire servile. Au premier abord, cette perspective présente bien des obstacles majeurs qui ne semblent pas susceptibles de trouver solution dans l'immédiat mais qui méritent cependant d'être exposés.

D'abord, il ne semble pas possible pour le moment d'établir des critères fiables pour distinguer les hommes libres des esclaves à partir de leurs noms, ce constat étant valable aussi pour les différents registres des passeports des *Archives Royales*. Il semble au contraire que les mêmes principes régissent le choix des noms pour les deux catégories sociales, tout au moins en ce qui concerne les hommes qui se livrent au portage. Presque tous les *maromita* cités dans notre *Journal* ne portent qu'un seul nom malgache (37), et l'expérience a montré qu'un homme libre peut porter un nom tout à fait identique à celui d'un esclave.

Concernant toujours les anthroponymes, il nous a paru peu probable qu'ils puissent servir pour déterminer l'origine géographique du porteur, éventualité qui eût été d'un très haut intérêt, car elle aurait alors permis de savoir avec certitude et précision quelles sont les régions fournisseurs de *maromita*, et quelles en sont les raisons. Pour le moment, l'on en peut que citer les quelques données offertes par le *Journal*, ainsi que les informations fournies par les autres sources.

Pour pouvoir mieux identifier ses *maromita*, et afin de prévoir les cas de vol ou de fuite, Campan, au début de son *Journal*, a pris soin de noter le lieu d'origine de ces derniers ainsi qu'il suit :

« Rainibe d'Ambohiniriana (nord) d'Andringitra répond de 5 hommes
Leimadio d'Imerimandroso (38) répond de 5

(36) Ex : Rainibarahoea, *Journal*, p. 132.

(37) Je n'ai rencontré que deux exceptions. la première touchant un porteur titulaire de deux noms (Rainitsiny Namana — *Journal* p. 111), et la seconde titulaire d'un nom européen (Claudien — *Journal*, p. 108).

(38) Il s'agit peut-être de Merimandroso à l'ouest d'Ambohimanga.

Rainimanga d'Ambatomasina Sud d'Andringitra répond de 4 hommes
Rainikalavao de Manakasina (?) répond de 6 hommes
Befihavanana de Namehana (39) répond de 3 hommes» (40).

Il semble que les « responsables » cités viennent avec des gens de leur village ou de leur région.

Parfois aussi, mais incidemment, il arrive que notre document nomme le groupe d'appartenance des porteurs comme le 17 juillet 1874, lorsque 16 hommes sont partis pour Toamasina, il est alors signalé: « Ce sont des Antakays (sic) qui promettent de revenir » (41).

Dans un cadre plus général, il est permis d'affirmer que la grande majorité des *maromita* sont issus de l'Imerina. Les pays betsimisaraka et bezanozano ainsi que les pays que parcourt la « route de l'est » fournissent également des hommes, par contre on compte très rarement des Betsileo, et plus rarement encore des Antemoro.

En consultant la série FF (Passeports) des *Archives Royales*, j'ai été certes frappé par le souci de précision et de contrôle qui animait le pouvoir de l'époque, mais les démarches qui s'imposaient aux demandeurs de passeports échappent en bonne partie à la lecture. Mis à part quelques bouts de papier oubliés tout à fait par hasard par les secrétaires du palais, et émanant sans aucun doute de ceux qui avaient besoin de *maromita*, il n'existe pas pour le moment de documents officiels susceptibles d'éclairer cet aspect du problème (42). *Le Journal de Campan* offre quelques détails intéressants qui pourraient étoffer nos connaissances.

Tout comme dans les registres officiels, on observe un groupement des demandes, et l'on parle plutôt du « passeport », car une autorisation globale concerne entre 100 et 200 hommes, laquelle autorisation est envoyée au « commandant » de Moramanga, puis à Toamasina. L'obtention du document n'est pas toujours aisée comme nous le révèle cette note de Campan: « C'est une question très compliquée et très embarrassante que celle des passeports, dit-il. Il faudrait chaque fois 2 lettres de l'autorité qu'on obtient après 4 ou 5 jours d'attente. Par faveur on m'a accordé un certain nombre de passeports, une fois cent, une autre fois cent trente. Pour chaque envoi, je donne une lettre explicative aux autorités de Moramanga. Je vous demanderai l'autorisation d'adresser s'il y a lieu une petite gratification à cette autorité de Moramanga pour nous la rendre favorable, c'est-à-dire

(39) Namehana situé dans l'Avaradrano.

(40) *Journal* p. 17, 16 juin 1874.

(41) *Ibid.*, p. 41

(42) Ces bouts de papier n'ont pas de caractère officiel, et tout porte à croire qu'ils ont été confiés aux responsables des passeports par des personnes tierces, chargées sans doute par les quémandeurs d'intervenir pour accélérer leurs démarches.

pour l'empêcher de nous susciter des obstacles au passage de chaque envoi à Moramanga» (43). Cette dernière remarque laisse entendre que l'autorisation écrite des instances d'Antananarivo n'est pas toujours suffisante pour faciliter le déplacement des hommes, mais l'on peut se demander si la pratique des « gratifications » était courante à l'époque, ou si c'était une exception. En tout cas, l'on peut établir un recoupement avec ce que Raombana écrit, quelques décennies auparavant, et qui semble aller dans ce sens (44). Malgré tout, la soumission des déplacements des individus à l'obtention de ce document ne paraît avoir découragé ni les maisons de commerce, ni les hommes qui faisaient du portage leur principale occupation, comme le prouve le volume des demandes de *maromita* de la société Roux de Fraissinet : 902 départs sur six mois environ ; or d'autres maisons de la capitale ou de Toamasina ont demandé et obtenu un nombre de porteurs bien supérieur.

L'on doit également s'interroger sur l'efficacité du système du portage ainsi que sur sa fiabilité. La maison Roux de Fraissinet s'était certes intéressée surtout aux peaux de zébu, mais même dans ce domaine, les chiffres cités plus haut sont éloquents : 40 kg en moyenne par homme, 74 kg comme charge record. Or, ces charges ne concernent que les marchandises susceptibles d'être partagées en colis ou paquets individuels, car les *maromita* transportaient des objets autrement plus pondéreux, ou d'un déplacement plus délicat. En somme, on transportait à peu près tout grâce au système de portage : presse métallique pour imprimerie (45), harmonium avec ses accessoires (46), barres de fer (anjamby), toutes sortes de meubles, d'armes à feu, de matériaux de construction etc... L'observateur du XX^e siècle qui visite les palais d'Anatirova, d'Ambohimanga, ou du Premier ministre doit avoir dans l'esprit l'idée que presque tout le mobilier qui s'y trouve a été transporté à dos d'homme depuis Toamasina ou depuis un autre port.

Mais le transport des objets sur cette route, dans un sens ou dans un autre, pose aussi le problème de la fiabilité car en effet, lorsqu'il s'agit de

(43) *Journal*, pp. 34-35.

(44) Témoignage cité dans G.A. Rantoandro. *Le Gouvernement de Tamatave de 1845 à 1865. Développement économique*. Antananarivo 1973. p. 78. La circulation à l'intérieur du pays est déjà à l'époque conditionnée par l'obtention du passeport, pour la signature duquel il fallait « gratifier » l'officier responsable.

(45) En juillet 1834, le transport d'une presse lithographique mobilisa 300 porteurs dont plusieurs succombent en cours de route, cf. L. Muntha. *La Bible à Madagascar. Les deux premières traductions du Nouveau Testament malgache*, Oslo, 1969, pp. 112 et suiv.

(46) Les *maromita* eurent à transporter le 5 adijady 1871, un harmonium accompagné de 7 caisses d'accessoires, destiné à l'église du palais. Cet harmonium devait séjourner plusieurs jours dans un marécage! *Archives Royales III CC, 274 f° 74.*

colis de valeur, d'articles d'habillement, d'instruments de musique et autres, qui peuvent attirer la convoitise, les risques sont réels. Aussi, fuites et vols se répètent fréquemment le long du parcours. Le *Journal* s'en fait l'écho: «Les porteurs sont rares et se gâtent, écrit Campan, ils deviennent exigeants et de plus en plus voleurs. 2 viennent d'être arrêtés sur la plainte de M. Martin (47). Hier les a.d. (aides-de-camp ?) en ont dénoncé un autre. Aussi je frémis chaque fois que j'en expédie» (48). Il se plaint encore plus loin: «... des vols qu'on commet pendant le mois de volam-padina» (49). L'insécurité du transport constitue donc un souci majeur pour les usagers. Les plaintes répétées des agents d'Antananarivo ne doivent pas nous tromper, car tout compte fait, la maison Roux de Fraissinet n'eut pas trop à souffrir des disparitions de ses marchandises, lesquelles n'intéressaient pas autant les «voleurs» que les objets transportés dans l'autre sens, c'est-à-dire vers Antananarivo.

Pour ceux qui engagent des *maromita* à leur service, la désignation d'un bon «commandeur» s'impose naturellement. Celui à qui échoit cette fonction de commandement, doit non seulement être un bon porteur, mais aussi un meneur d'hommes. C'est lui qui doit conduire le convoi et éventuellement veiller sur les marchandises transportées tout au long du trajet; habituellement, il perçoit en conséquence un supplément de salaire (50). De préférence, les «clients» prennent souvent les mêmes hommes pour conduire leur convoi, sans doute pour des raisons de sécurité. Des *maromita* se font ainsi une petite réputation, tel ce fameux Marolahy que Campan a engagé plus d'une fois. Un autre, du nom de Tsimiery, semble également être bien connu, puisque le *Journal* dit de lui: «... [il] est bon pour commander» (51). De ce commandeur dépend aussi en bonne partie la rapidité du transport, car très bon marcheur, il doit imposer son rythme à ses hommes. Les agents de la maison Roux de Fraissinet ont su ajouter un stimulant supplémentaire, en octroyant des bouteilles de rhum à leurs *maromita*, si le trajet est effectué dans le délai souhaité (20 à 21 jours), l'usage étant d'une bouteille pour deux à quatre hommes (52), mais peut-être s'agit-il d'une pratique assez courante à l'époque?

(47) Un employé de la société.

(48) *Journal*, pp. 22-23.

(49) *Ibid.*, p. 140. Peut-être le mois du Fandroana.

(50) A titre indicatif, un certain Ravokatra ayant accepté la responsabilité de commandeur, reçut en sus un «sasanangy» (1/3 de piastre) le 5 juin 1874. *Journal* p. 12.

(51) *Journal*, p. 27.

(52) Au départ, Campan conseilla d'infliger une retenue de salaire si les hommes restent plus de 20 jours en route, mais cette pratique n'a pas dû être très opérante, puisqu'il la changea en récompense.

Peut-on observer à travers le *Journal* certains comportements ou traits caractéristiques chez les porteurs ?

En dépit d'une endurance acquise à la suite d'une pratique suivie de l'activité, les *maromita* exercent un métier très éprouvant et chaque parcours doit être pour chacun d'entre eux extrêmement pénible, voire périlleux. Pour qu'ils s'accrochent à cette activité, il faut des motifs bien solides. J'ai déjà soutenu l'idée que la plupart de ces hommes étant de condition servile, le portage constitue pour eux une occasion de s'évader momentanément de leur situation d'esclave ; les voyageurs européens qui ont eu l'occasion d'observer les *maromita* en cours de route s'étonnent de leur gaité, le voyage donnant parfois lieu à un véritable défoulement (53). Ce facteur ne suffit pas bien entendu pour rendre compte de la totalité du phénomène, et il faudrait trouver d'autres motivations.

Dans le *Journal* de Campan, nous observons la même assiduité chez les porteurs que dans les autres sources. La présence probable d'homonymes peut égarer le lecteur, mais s'agit-il seulement de similitude de nom ? En effet, les cas de répétition (54) de noms sont tels que l'on peut penser qu'il s'agit au moins en partie de retours réguliers sur la « route de l'Est ». Ces répétitions peuvent certes être interprétées de différentes façons, mais le cas des commandeurs ne laisse que très peu de doute, à l'exemple du nommé Marolahy, cité 6 fois dans le *Journal*. On peut y trouver une certaine régularité, dictée, soit par l'attrait du gain pour les hommes libres, soit par la pression des propriétaires et par un besoin d'évasion pour une bonne partie des esclaves.

La maison Roux de Fraissinet a très peu souffert des vols et des fuites des porteurs, mais son cas peut constituer une exception, qui est peut-être assez loin de la règle. Le fait que la majorité des *maromita* soient des esclaves a joué d'une certaine manière, dans la mesure où l'influence des propriétaires contribue à réduire les risques de fuite ou de vol.

Certains témoins du XIX^e siècle ont observé des faits relatifs à la fixation des salaires, au marchandage entre porteurs et clients (55), et qui se passent généralement avant chaque départ. Le *Journal* ne fournit aucun détail sur cet aspect, mais relève des précisions susceptibles de compléter nos connaissances.

(53) G. Rantoandro, *op. cit.*

(54) Les exemples suivants ont été relevés dans le *Journal* : Rainiketabao (20 fois), Rabe (18 fois), Rainiketaka (17 fois), Raintavy (14 fois), Rainizafy (13 fois), Rainibozy (13 fois), Faralahy (12 fois).

(55) Catat, *Voyage à Madagascar (1889-1891)*, Paris, 1893, pp. 23 et suiv. D'autres observateurs ont aussi relevé le phénomène.

Campan ne signale pas une participation quelconque de ses *maromita* à la discussion du salaire, lequel paraît être fixé une fois pour toutes, en fonction de la charge. Par contre, la lecture du document laisse entendre que la rémunération ne fait plus l'objet d'un marchandage, le rapport poids-rémunération semblant être accepté par les deux parties. Tout laisse croire que chaque maison de commerce a sa propre pratique, dont les porteurs connaissent déjà les termes. Inversement, les hommes attachent une nette importance au choix des objets qu'ils ont transportés : ainsi on évite si possible de transporter les peaux de zébu pourtant intensément commercialisées au XIX^e siècle. « Les porteurs prennent difficilement les cuirs ... » écrit Campan (56). L'on comprend cette attitude lorsqu'on pense à l'état peu engageant de cette marchandise (57), et à l'encombrement qu'elle occasionne. En outre, parmi les peaux expédiées par les agents de la maison à Antananarivo, certaines ont fait l'objet d'une préparation spéciale pour une meilleure conservation (58). Les porteurs essaient bien sûr de ne pas s'en charger : « celles préparées ne trouvent pas preneurs, note le *Journal*, les *Borizano* résistent aux innovations » (59). Ce comportement est-il caractéristique des porteurs ? Ce qui semble être plus vraisemblable c'est que le traitement fait sur les peaux (60) est tel que le travail de portage doit en être rendu peu commode.

J'ai souligné plus haut le fait que la majorité des *maromita* est formée d'esclaves. Cet état de fait influe sur l'offre des porteurs dans la mesure où le propriétaire d'esclaves peut à tout moment rappeler ses gens. Le *Journal* décrit une des fluctuations du XIX^e siècle, c'est-à-dire l'évolution du marché au moment où la reine fit un séjour assez prolongé à Ambohimanga. Par contre-coup, il devint très difficile pour les milieux d'affaires de trouver des porteurs ; ainsi certains événements « politiques » peuvent retirer du marché de nombreux *maromita*, comme le révèle notre document à l'occasion du retour de la Reine à Antananarivo le 16 juin 1874 (61). Etant donné que les plus gros propriétaires d'esclaves sont surtout les « grands » du royaume, donc les membres de l'entourage royal, on comprend mieux l'impact de leurs décisions sur la disponibilité ou la non disponibilité des hommes.

(56) *Journal* p. 141.

(57) Un voyageur européen rapporte : les peaux « ... exhalaient une odeur infecte et chaque fois qu'il en passait près de nous, nous en avions pour une bonne odeur ... » C'est Cazeneuve, un « magicien » ayant visité Antananarivo à l'époque qui nous laisse ce témoignage.

(58) Campan signale qu'un poison entre dans la préparation des peaux. *Journal*, p. 16.

(59) *Journal*, p. 97.

(60) A titre d'exemple, on peut citer la nécessité de tremper les peaux plusieurs jours dans de l'eau, *Journal*.

(61) Le passage suivant est assez éloquent : « Depuis le 16 (juin) plus de porteurs. L'annonce de la prochaine arrivée de la Reine les fait tous refluer vers leurs maîtres à Ambohimanga ».

LES PEAUX DE ZEBU DOMINENT LE TRAFIC

La maison Roux de Fraissinet était certes déjà implantée à Madagascar avant 1874, mais pour ce qui est de l'exploitation du circuit entre Antananarivo et Toamasina, elle n'en était qu'à des sondages pour la plupart des marchandises, sauf pour les peaux de zébu. La correspondance entre les deux agences présente un grand intérêt, par les observations faites sur le trafic en général, et sur certains produits en particulier .

D'une manière générale, tout semble se dérouler selon des principes assez simples. Les agents de Toamasina recommandent l'achat de produits précis à titre d'essai, en se basant sans doute sur l'expérience des autres maisons de commerce de la ville, Campan se prononce alors sur l'opportunité des choix. Dans le sens inverse, Antananarivo sollicite l'envoi, toujours au même titre, de produits européens dont l'écoulement lui paraît assuré dans la capitale. Bien entendu, la liste des produits malgaches dont l'achat est recommandé nous intéresse à plus d'un titre, aussi est-elle reproduite ici avant toute chose :

- Aloès (taretra ou sisal ?)
- Chanvre en feuilles
- Chapeaux en rabanes
- Cire
- Cocons
- Paille (de toutes sortes)
- Cœur de jonc (« fahanjoro »)
- Peaux (de cabri, de mouton et de zébu)
- Sarika (« textile obtenu du pied de bananier »)
- Soie
- Solika (« huile de pied de bœuf »).

Point n'est besoin de préciser que de Toamasina, Cérisola devait orienter son choix en fonction des possibilités de vente à La Réunion, voire en Europe. Le caractère restreint de notre liste n'est donc significatif que du peu d'expérience de la maison sur ce circuit. La prépondérance des peaux parmi toutes les autres marchandises, générale pour l'ensemble du XIX^e siècle, et pour l'ensemble du réseau européen, apparaît d'abord comme le fait le plus remarquable. La maison marseillaise ne fait donc pas exception en y investissant la plus grosse part de ses fonds. D'après le *Journal*, du 1^{er} Juin au 31 octobre, il a été acheté 4 223 peaux, pesant au total 100 195,425 livres, et ayant coûté 5 652,04 piastres. Le cours se situe à 5,30 ou 6 piastres les 100 peaux, selon la conjoncture, et selon les maisons de commerce (62). La concurrence est en effet rude entre les différents agents européens, parmi lesquels quelques-uns sont nommés. La plupart de ces acheteurs

(62) C'est surtout la concurrence entre agents européens qui fait monter les prix, plus que la rareté de l'offre à certains moments.

représentent des maisons anglaises, ayant également correspondance avec Toamasina et sont cités dans le manuscrit, c'est-à-dire Procter, Wilkinson, et Wilson. Dans ce contexte, les marchands malgaches ont leur rôle à jouer décrit comme suit par Campan: «L'un d'eux (63) surtout, dit-il, qu'on prétend en relation d'affaires avec la maison Wilson, me fait une concurrence acharnée. Il va trouver le vendeur à domicile un gros sac d'argent à la main et essaie de détourner ceux qui viennent chez moi» (64). L'activité des négociants malgaches d'Ambohimalaza se trouve une fois de plus signalée ici, mais continue à échapper à notre connaissance faute d'étude précise.

La concurrence peut aussi se présenter sous des aspects inattendus, comme le détournement des convois au niveau d'Andevoranto, «... où un Arabe, dit-on, achète ou charge les peaux» (65). Il est néanmoins permis de croire qu'en 1874, le marché est assez ouvert car au temps de Ranavalona I, la plus grosse partie des peaux se trouve entre les mains de la reine, qui exerce un quasi-monopole (66). Parallèlement, les droits de douane sur la même marchandise ont diminué de moitié en 1876 (1875 ?) (67). La demande ne semble guère devoir se restreindre en 1874, bien au contraire, et dans leurs lettres, les agents de Toamasina commandent toujours davantage de cuirs. Sans connaître les chiffres des exportations pour la période, on peut déjà penser que les achats des autres marchands européens doivent être aussi importants en volume et en valeur que ceux de la maison Roux.

L'on doit également évoquer les difficultés qui caractérisent le commerce de peaux. D'abord, la lutte entre acheteurs est tellement âpre que les marchandises acquises n'ont même pas le temps de sécher; la presque totalité des cuirs expédiés à Toamasina sont «verts» au départ. L'encombrement que cela entraîne pour le transport constitue déjà un problème pour les marchands, mais à cela s'ajoutent aussi les risques d'avarie en cours de route: plusieurs des cuirs transportés jusqu'au port sont troués parce que mangés par des insectes. C'est sans doute pour tuer ces insectes que Cérisola recommanda l'empoisonnement de la marchandise (68), procédé qui n'a pas connu un grand succès.

À côté des peaux de zébu, le *Journal* cite aussi les peaux de mouton et de cabri, plus négligeables certes, mais ayant néanmoins fait l'objet d'une petite exportation. Les peaux de mouton paraissent surtout dignes d'intérêt,

(63) Campan parle ici des «marchands hova d'Ambohimalaza», *Journal* p. 2.

(64) *Journal*, p. 2.

(65) *Journal*, p. 1.

(66) Dès 1840, un magasin de peaux fut créé à Toamasina sur l'ordre de la Reine (*Archives royales*, III CC 265 — f° 24 r — 10 adimizana 1840).

(67) *Archives royales* BB 54 f° 822. Ces droits sont de 5 piastres sur les 100 peaux au lieu de 10 piastres auparavant.

(68) Voir note ci-dessus.

par le fait qu'elles suggèrent déjà au XIX^e siècle un élevage ovin en Imerina ou sur le parcours.

J'ai dressé ci-dessus la liste des autres produits malgaches achetés par Campan. Mise à part la cire dont l'écoulement à Toamasina est sûr, ces produits ne constituent que des échantillons, ou sont de peu de rapport. Les impressions du neveu de Jean Laborde sur les caractéristiques de chacun des produits, présentent un intérêt certain, mais ne s'expliquent-elles pas d'abord par le manque de pratique sur le circuit ?

Les importations figurent en bonne position dans le *Journal*, sans pourtant faire l'objet d'indications chiffrées. A côté des produits classiques (toiles de Madapolam (69), drap de lainage, toutes sortes de boissons, etc...), la place des armes paraît pourtant évidente. Or, il s'agit de gros achats n'intéressant que la reine, et donc nécessitant des négociations particulières. On retrouve ainsi des « chassepots belges », des fusils français, des canons allemands Krupp, que Campan essaie de placer en sollicitant l'intervention personnelle du Premier ministre. L'on est tenté de croire que les armes (armes à feu et armes blanches) constituent la meilleure part des importations de la société, mais s'agit-il d'une spécialité ?

Pour ses activités entre Toamasina et La Réunion, la maison dispose de navires nommés dans notre Journal (*l'Eglantine et l'Imerina*), le repérage de ces navires dans les *Archives Royales* (III CC) concernant les taxes douanières ne devrait pas poser de problèmes (70). Il permettrait de reconstituer les cargaisons, et donc les activités même de la société.

Le *Journal* de Campan n'est sans doute que l'un des multiples documents conservés dans les différents dépôts d'archives, soit de Madagascar, soit d'Europe. Les rendre accessibles à un plus grand nombre d'historiens devrait être l'une des plus importantes de nos tâches, car deviendrait alors possible l'étude des réseaux se superposant sur les différents axes du commerce. Le réseau français, ici représenté par la maison Roux de Fraissinet montre des aspects qui lui sont particuliers, et se prolonge bien au-delà de nos frontières. Peut-être a-t-il créé les conditions préalables de la colonisation ? Cela paraît plus que probable, mais la connaissance de cet aspect du problème passe d'abord par la reconstitution du processus d'implantation des milieux d'affaires, ensuite par l'étude de leurs liens avec les milieux politiques favorables à la colonisation.

Encore une fois apparaît le problème du transport. Nécessité primordiale pour les marchands, le transport des marchandises jusqu'au grand port de l'Est est assuré par des « porteurs professionnels » dont la plupart sont des

(69) Toile indienne dont il existerait une imitation vendue à Majunga.

(70) Tous les quatre mois les douaniers de Toamasina envoient un relevé de tous les prélèvements opérés sur les navires, précédé d'une liste des marchandises.

esclaves. J'insiste ici sur l'originalité des données fournies par le *Journal*, exceptionnelles par leur précision, mais offrant également de très utiles indications sur les charges, les salaires, etc... Elles complètent efficacement les registres officiels des passeports, certes plus amples, mais ne permettant pas de connaître la rémunération des hommes, ainsi que leur capacité de transport sur un parcours aussi long et aussi pénible.

EXTRAITS DU JOURNAL DE CAMPAN

J'ai reproduit ci-dessous quelques extraits du document, en respectant l'orthographe et la présentation de l'auteur. Le choix peut paraître subjectif, mais il n'est dicté que par le souci d'offrir au lecteur les passages les plus représentatifs. L'intégralité du *Journal* sera éditée ultérieurement par l'Unité d'Enseignement et de Recherche d'Histoire de l'Etablissement d'Enseignement Supérieur des Lettres, avec une introduction et des notes explicatives.

Tananarive, le 1er juin 1874

Commercial
n° 1
A.M.M.
J. Cérisola
Inspecteur
des Etablissements de
MM. Roux de
Fraissinet
Cote Est
Madagascar.

Ed. Laborde
agent principal à
Tamatave.

Mes chers amis, sous ce pli je vous transmets la copie de mon journal que j'ai tenu sur feuille blanche de vieux cahier. L'imprimeur de la mission J. Marie dont je me propose de vous reparler plus bas est en train de me relier quelques cahiers qui pourront, je pense, me suffire pour débiter.

J'ai déjà une certaine quantité de peaux (313), mais il m'est impossible pendant que la reine est à Ambohimanga de trouver des hommes pour les expédier sur la côte. On m'assure que j'en aurai demain une vingtaine. Je leur adjointrai un commandeur, ce surcroît de dépense n'est pas inutile, car beaucoup de peaux sont volées dans le trajet quand les porteurs ne sont pas surveillés. On me signale comme centre principal de détournement et de malversation Andevoranto où un arabe dit-on achète ou change les peaux ; ceci *sous toute réserve*.

Mr John pourra vous renseigner là-dessus. Il devra veiller autant que possible aux expéditions.

Y aurait-il avantage à adresser tous les produits d'Imerina à ce dernier qui (...) les expédierait par pirogue. Cela compliquerait peut-être trop son service. En tout cas je présente l'idée à votre appréciation [2].

Vous recevrez également 3 lots de chapeaux de paille (39) assez beaux. Ils ont coûté \$ 12 1/2 ou 65 f. 62 ; un peu de chanvre en fil ; 99 fibres échantillons de soie indigène et du ver à soie de chine.

On pourrait se procurer du coton de ver à soie de chine que j'étuverais pour tirer la chrysalide. Faut-il vous en expédier ?

Je ne pense pas que la paille et les écorces dont on fait les chapeaux puissent être l'objet d'un commerce d'exportation.

J'ai eu 1 lot de soie 273 livres à 46 \$ 41 le tout. Elle n'est pas très pure. Celle du sud surtout contient beaucoup d'impuretés. C'est la plus commune ici.

Je ne peux vous fixer encore sur les quantités que l'on pourrait traiter de divers produits. Il n'y a pas de marché plus sujet à fluctuation que celui de Tananarive. Le moindre événement, une parole de la Reine, un achat tant soit peu important y produisent de l'effet.

J'ai payé les peaux 5 \$ 30 et 5 \$ 29 les [3] 100 livres Mr Wilkinson les paie 6 \$. Mais comme il paie partie en argent, partie en marchandises, on préfère, il me semble, venir chez moi. Mr Procter les a payées également 6 \$ me dit-on. Mr Delastelle en achète aussi. Mr Martin n'achète que les peaux vertes et les prépare lui-même au sel.

Les marchands novas d'Ambohimalaza me font la concurrence. L'un d'eux surtout qu'on prétend être en relation d'affaires avec la maison Wilson me fait une concurrence acharnée. Il va trouver le vendeur à domicile un gros sac d'argent à la main et essaie de détourner ceux qui viennent chez moi. Aujourd'hui sur un lot de 30 et quelques peaux, il offrait en sus de mon prix sur la totalité 3 sikajy. La crainte d'être trompé a retenu le malgache.

Je crois avoir acquis entièrement la confiance publique. Un petit trait insignifiant et bien simple en lui-même a produit très bon effet. Le voici : Dans un achat de peaux, je m'étais trompé au préjudice du marchand de 1 voamena et vary 7 venty [4]. M'étant aperçu de l'erreur le soir en repassant mes comptes, j'ai fait chercher l'individu pour lui remettre son argent. On l'a trouvé au marché et on lui a remis son argent en public. Le groupe des marchands en a été stupéfait.

Je vous prie bien de croire mes chers amis que ce n'est pas pour faire à vos yeux l'étalage de ma probité que je cite ce trait, sachant parfaitement que c'est un soin superflu.

J'ai fait deux précieuses acquisitions pour le service de l'agence dans les personnes de Rainiarivo et de Rahaingio. Il a été convenu avec mon oncle que je ne leur donnerai que 3 \$ par mois, cela pour ne pas exciter la jalousie des autres aides de camp plus âgés et plus gradés qu'eux, mais je pourrai à titre de gratifications et en particulier une augmentation de traitement (sic). Je suis très content de leurs services et je désire pouvoir les garder le plus longtemps possible.

J'ai demandé à Rainiarivo si son fils Louis Rarivo ne pourrait quitter son service à Mahanoro pour s'attacher à celui de Mr Cerisola [5]. Rainiarivo en a parlé à Rainizanoa qui a promis son concours. Un autre jeune homme Stanislas qui n'a pas encore (sic) le service militaire et qui par conséquent peut quitter la capitale sans permission se propose également pour votre employé. Je joins ici un échantillon de sa science en traduction, Edouard pourra juger. Il est inférieur à Rarivo, cependant sa traduction se comprend.

J. Marie, imprimeur de la Mission se propose pour employé à Tananarive à 12 \$ par mois plus une piastre pour indemnité de logement. Ce serait une bonne acquisition. Il serait moins coûteux qu'un employé Blanc et n'aurait pas moins de dévouement. Edouard connaît ce brave jeune homme.

Le R.P. Cazet m'a déclaré qu'il ne pourrait accepter l'entière gratuité du prêt pour les envois de France à la Mission de Madagascar. Ces envois, m'a-t-il dit sont importants si l'on considère que la mission compte déjà sur la grande terre près de 80 membres. MM. Roux de Fraissinet ajoute-t-il, ont pu accorder cette faveur [6] pour des Missions se composant de 8

ou 10 personnes et je ne veux pas faire éprouver à ces M.M. une surprise désagréable. Ainsi j'accepte la réduction que voudront bien nous accorder MM Roux de Fraissinet et Cie, mais non la gratuité entière.

Voilà les réflexions du Père Cazet. J'admire sa délicatesse et partage son avis.

Permettez-moi de vous présenter quelques observations relatives aux articles : Armement ; équipement. En relisant attentivement les notes que vous m'avez confiées, il me semble que certains articles ne doivent pas subir d'augmentations. Sur d'autres articles, j'ai quelque doute.

Ainsi, dans la lettre du 20 Xbre, page 5, je lis à propos du fusil Prelat : *« le prix de 40 f que nous vous cõtons est celui auquel il faudrait que vous vendissiez ces fusils pour faire une bonne affaire : mais il ne faudrait pas les vendre au-dessous de leur valeur réelle »*. Je me demande quelle est la valeur réelle.

En un mot faut-il les proposer à 40 f ? A l'article équipement non manufacturé je lis pour les ceinturons : « Nous pourrions les fournir à 1 f. 60 plus 1 f. pour la plaque soit 2 f. 60.

Par cartouchière « nous pourrions les livrer à 2 f. 55. Par porte sabre « nous pourrions les livrer à 1 f. 60 [7]. Faut-il augmenter ces articles de 30 ou 35%. Le prix résultant de cette augmentation ne sera-t-il pas trop élevé ?

Enfin à l'article armement, je lis : *« nous pourrions livrer fusils Belges à 66 f. 10, y compris la bretelle »*.

Selon moi, il n'y aurait pas d'augmentation à faire sur ce prix. Une des phrases suivantes le prouve. La voici : « Les 3 échantillons fusils français représentent une partie de 10 000 en stock en Belgique que l'on offre à 45 f. prix à Liège. Rien ne vous empêcherait de les facturer au prix des Belges puisque la différence de l'un à l'autre est nulle ».

Donc les chassepots Belges à 66 f. 10 ont déjà subi l'augmentation car s'il fallait les augmenter encore il ne serait pas exact de dire que la différence de l'un à l'autre est nulle.

En effet il faut augmenter de 47% environ le fusil français à livrer à Liège pour qu'il atteigne le chiffre de 66 f. 10, supposez un instant que ledit fusil français de 66 f. 10 doit être augmenté de 30 ou 36% auquel cas il faudrait le cõter à 89 f. 45, il faudrait pour les assimiler, c'est-à-dire pour qu'il n'y eut pas de différence entr'eux, augmenter le fusil français de 98% [8]. Ce qui ne résulte pas des instructions que vous me donnez dans votre lettre du 11 mai dans laquelle vous me dites d'augmenter les costumes et autres articles de 30 à 35%.

Je vous envoie du reste la pièce afin que vous jugiez vous-mêmes ; j'attendrai votre décision.

Les cartouches sont d'un prix très élevé. A cet égard, je n'ai rien à dire, car il est bien spécifié dans les instructions qu'il faut les augmenter du bénéfice à faire.

Il me semble si mes souvenirs sont exacts que dans une affaire où j'étais intermédiaire on offrait au 1er ministre des cartouches cassepot à 60 f. le mille plus 2 f. % pour bénéfices.

Encore une remarque: il y a un an et demi environ je fus chargé d'offrir au 1er ministre un lot de 4 canons Krupp. Le 1er ministre en commanda 1 à un prix fort rémunérateur. Malheureusement à l'arrivée de la commande les Krupp étaient vendus. Le 1er ministre coeut (sic) un certain dépit contre celui qui avait fait l'offre et il a refusé depuis toute proposition émanant de cette personne [9]. Si malheureusement, il nous arrivait que le 1er ministre acceptait quelqu'une de nos propositions, l'objet demandé ne put être envoyé, cela produirait mauvais effet pour un début. En tout cas et conformément aux instructions que j'ai reçues je ne m'engagerai pas.

J'ai fait demander souvent à Ambohimanga si les fusils (échantillons) expédiés par le gouverneur de Tamatave étaient arrivés, on m'a répondu que non.

Je ne pense pas que nous puissions obtenir le privilège que vous demandez relativement aux droits de douane.

Je tiens bonne note de vos instructions et de nos demandes. Il ne pourra y être donné suite sérieuse qu'après retour de la reine qui doit rentrer vers le 15 (ou le 11) de ce mois.

Je m'établis aujourd'hui dans le local que j'ai loué à 100 f. par mois. J'ai payé 1 mois d'avance. Ci-joint la quittance et copie du contrat de location.

Jusqu'à ce jour je n'ai pas engagé d'homme de peine. J'ai employé des gens de ma (tante). Auxquels je donnerai une gratification de 2 \$ 50 pour eux-tous [10]. Dès ce jour je vais en engager quelques uns régulièrement. Faut-il accepter petites commandes de particuliers telles que 1 chapeau, 1 p^{re} bottines etc ... etc.

Faut-il marquer les peaux? L'encre ordinaire peut-elle servir pour marquer.

Il s'est vendu ici beaucoup de chapeaux de mode pour dames ainsi que des étoffes de fantaisie pour robe: on en demande encore. On ne prise nullement ni Indienne ni Jacona (?).

Dans le cas où le gouverneur ne prendrait pas les costumes pour l'armée hova faut-il vendre les échantillons et les malles.

Un tailleur Créole de Bourbon établi ici me recommande les articles inscrits sur la note ci-incluse comme étant d'un bon écoulement. Il ne dit pas qu'il les achèterait. Il en prendrait

sans doute à mesure que ses clients lui en demanderaient. Je n'y tiens pas énormément. Il est possible pourtant que ces articles soient vendus par, ou sans l'intermédiaire dudit tailleur.

La fièvre m'a quitté pour le moment [11]. Les accès forts n'ont duré que 3 jours. Je fais des vœux sincères pour que vous conserviez la santé et vous prie mes chers amis de me croire votre très dévoué et ami.

Signé: Campan

P.S. Je vous ai déjà dit que le 1er ministre avant d'acheter des Chassepots voulait attendre le résultat des essais que l'on vient de faire à Paris sur un nouveau système, perfectionnement de l'ancien. Il est probable que s'il se décide, il se décidera pour le système perfectionné.

Tananarive, le 2 juin 1874

N° 2
Envoi de 90
peaux par
22 hommes et
1 comman-
deur

Mes chers amis, j'expédie aujourd'hui sous la protection de Dieu et sur la conduite du commandeur Marolahy 22 hommes dont

Rainalahady	4 peaux 3\$	1 voamena
Befiavy	d° 3"	1 voamena
Rainiketabao	d° 3" 50	et 1 voamena
Rakotosalama	d° 2" 50	et venty
Rabetrena	d° 2" 75	et venty
Bevalala	d° 2" 75	
Rainitavy	d° 2" 50	et venty
Rainibabakoto	d° 3"	et Iraimbilanja
Ramahaiza	d° 3" 2	et 2 voamena
Rainipatsa	d° 2" 50	et venty
Rafaralahy	6 peaux 4\$	
[12] Ratsimiolaka	4 peaux 3\$	
Ramanitra	d° 3" 37 1/2	et 2 voamena
Rabe	d° 3"	et 2 voamena
Rangahifara	d° 2" 75	et 2 voamena
Rainizezika	d° 2" 62 1/2	et 1 voamena
Ramangalahy	d° 2" 50	et venty
Razafimahitsy	d° 2" 75	et 2 voamena
Rainikotokely	d° 2" 12 1/2	et 2 voamena
Rainipatsavao	d° 2" 50	et venty
Rabefoitra	d° 2" 50	et venty
Rainimiadana	d° 2" 62 1/2	

Marolahy commandeur porte 7 peaux mouton échantillons coût 1 \$. 7 — échantillon de soie avec étiquette.

Chacun des 22 hommes reçoit pour vatsy 1 \$ à déduire de leur salaire. Marolahy reçoit aussi 1 \$. Il lui est dû rendu à Tamatave 1 \$ 50.

Signé: Campan

P.S.: James Procter vient d'augmenter le prix des peaux. J'ai encore de la marge, je le suivrai tant que je pourrai.

Tananarive, le 16 juin 1874

N° 5
85 peaux par
23 hommes
4 peaux reve-
nues
restent 81
portées par
22 hommes.

Mes chers amis, j'expédie aujourd'hui un nouveau convoi de peaux se composant de 23 hommes portant 85 peaux.

Voici leur charge [15] à leur arrivée à Tamatave. Je donne ici à chacun 1 \$ de vatsy excepté à Ravelo qui ne reçoit que 62 1/2.

Aucun ne veut accepter charge de commandeur. Ci-dessous j'inscris les chefs avec le nom de leur village.

	P	kos		
Leimadio	4	58 2 \$ 92	a reçu vatsy 1 \$
Rainimanga	4	54 2 " 71	1
Ramasy	4	60 3 " 04	1
Andrianjohany	3	42 2 " 12 1/2	1
Rainiketaka	4	55 2 " 75	1
Ralaivao	4	62 2 " 83	1
Befihavanana	4	59 2 " 79	1
Rakotovao	4	60 3 "	1
Rainingiory	4	55 2 " 75	1
Rainitasy	4	52 2 " 71	1
Rainijoazafy	4	52 2 " 75	1
Ramanana	3	47 2 " 21	1
Rainikalavao	4	58 2 " 79	1
Ramahatra	4	60 2 " 83	1
Rainibozaka	3	65 2 " 62	1/2 1
Rabengita	3	44 2 "	1
Rainibe	4	61 2 " 88	1
Ramainty	3	51 2 " 25	1
Rainingiorivao	4	66 3 " 04	1
Rambikia	4	56 2 " 75	1
Ravelo	2	36 1 " 62	(a été retourné est parti (a pris la fuite	0.62 1/2
Rainizafy	4	52 2 " 75	1/2 (retourné	

[16] Vous aurez à payer à Tamatave 38 \$ 20 1/2. Le vatsy est payé ici.

Je tremble à chaque expédition, aussi mets-je chaque convoi sous la protection de Dieu. A 2 ou 3 jours d'intervalle M. Martin a saisi 2 voleurs, le dernier était d'un convoi de 9 hommes.

Accusez-moi réception de chaque envoi. Je n'ai pu encore expédier échantillons chapeaux et chanvre. Les peaux absorbent tout. Je tâcherai de vous envoyer ces échantillons prochainement.

J'ai acheté depuis mon arrivée à Tananarive 987 peaux, de bœuf, je n'espère pas être aussi heureux chaque mois. Le 1er coup de collier a été bon. Si j'en achète autant ce mois-ci, je serai à couvert d'argent. Il ne me reste plus qu'un sac de 1 000 \$ et une centaine du dernier sac. Je vous en avise.

J'ai fait acheter chapeaux dans un marché voisin. Je crois que vous serez satisfait.

[17] Hier, pour être ag. à M. Martin j'ai donné lettre recommandée à M. Ferrier.

Prix de la soie le poids de 7 \$ ou 175 gr 1 \$.

Envoyez si possible échantillon de drap et de lainage.

Rainibe d'Ambohiniriana n. d'Andringitra répond de 5 hommes.

Leimadio d'Imerimandroso répond de 5.

Rainimanga d'Ambatomasina Sud d'Andringitra répond de 4 hommes.

Rainikalavao de Manakasina répond de 6 hommes.

Befihavanana de Namehana répond de 3 hommes.

Ecrit aux officiers de Moramanga
Ramanana et Rafaralahiova.

Tananarive, le 29 juin 1874

Monsieur J. Cerisola, Tamatave.

N° 6
Envoi d'E-
chantillon
par Joseph
N° 11

Tananarive, le 8 juillet 1874

Monsieur

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre honorée du 18 juin écoulé. Dès le retour du Gouvernement à Tananarive, je me suis occupé de la question des bois de construction. On demande que vous fixiez la quantité de pièces dont vous aurez besoin, leurs dimensions, longueur et grosseur. Et le lieu où vous désirez les prendre c.a.d. qu'on veut limiter l'autorisation en admettant même qu'elle soit accordée, j'ai lieu de croire qu'elle le sera.

Quant aux bois de chauffage pour l'Imerina le 1er ministre n'a pas voulu se prononcer jusqu'à plus amples informations sur un incident qui s'est passé dans le nord de Tamatave. Un Etranger préparait pour un navire des pièces de bois de plus de 2 pied carré — l'autorité l'en a empêché. Le 1er ministre veut savoir si ces pièces de bois étaient pour l'Imerina, si oui, il n'accordera pas la permission.

[31] Dans quelques jours le 1er ministre doit m'appeler au sujet des fusils et des costumes pour l'armée.

Je profiterai de cette entrevue pour insister de nouveau sur les bois.

Conformément à votre désir j'ai acheté une cinquantaine de livres de chanvre en feuille 43 livres en fil, je vous ai envoyé quelques échantillons très faibles de soie indigène et de soie du ver de chine. C'est le moment de la cherté. Aussi n'ai-je pas encore acheté les 10 Kilog de cocons. Vous aurez reçu par Joseph 1 liv 475 gr cocons de chine. Par le convoi du 29 juin vous avez reçu un faible échantillon de cocons indigènes qui a coûté 1 voamena. Le prix de ce cocon et de la soie qui en provient coûte beaucoup plus cher que les cocons et soie du ver de chine, par ce que cette soie quoique inférieure est très recherchée pour envelopper les morts. Un homme pour peu qu'il eut de bien est enveloppé après sa mort dans une vingtaine de lamba de soie indigène.

[32] L. Rarivo n'a pu être obtenu comme interprète de M. Cerisola.

Le nommé Stanislas partira dans quelques jours. Si vous n'êtes pas content de lui, vous redemanderez Rarivo qu'on n'a pas refusé positivement mais dont l'obtention sera soumise à des lenteurs interminables.

Un instant le 1er Ministre a eu l'intention de l'appeler à la Capitale pour remplacer un interprète qui vient de partir pour France.

Les peaux de Cabri sont rares. Je n'ai pu m'en procurer jusqu'ici que 3 dans des conditions relativement passables.

Une a coûté 1 \$ 25, les 2 autres ensemble 2 \$ 04 on les vend généralement entre 1 \$ 25 et 1 \$ 50.

[33] J'ai acheté jusqu'à ce jour 1 811 peaux de bœufs. Les 3 000 \$ ont été épuisées à la fin de juin et j'ai dû emprunter 400 \$ qui malheureusement touchent aussi à leur fin. Je suis forcé de suspendre les achats faute d'argent. Celui qui en aura en ce moment fera bonnes affaires. Le prix des 100 livres se maintient à 5 \$ 50 et 5 \$ 62 1/2, quand on paie en argent. Ceux qui donnent des marchandises paient 6 \$ et font peu d'affaires.

Je n'ai pu par le convoi du 29 juin expédier toutes les peaux de mouton. Celui qui devait les porter a abandonné sa charge au moment du départ. J'ai été obligé de la diviser. Il m'en reste à peu près la moitié.

Sous ce pli je vous transmets un Extrait de mon journal du 1er au 30 juin. J'ai rencontré une matière textile dont on peut faire des étoffes. Je vous en enverrai échantillon par Besanga. Ce textile est tiré du pied de Bananier. On l'appelle sarika.

[34] J'ai acheté dernièrement 4 liv 125 g aloës pour 2 \$ 16 3/4. Depuis le 30 juin je vous ai fait 3 envois 25 et 29 juin, 1er et 6 juillet. Avant le 23 je vous en avais fait 4 également.

Je vous envoie le passeport pour le Gouvernement de Tamatave. Il pourra vous servir pour faire passer les porteurs s'ils étaient arrêtés à l'octroi.

Le passeport pour les 130 hommes que je vous ai expédiés d'abord a été remis à Tsimiery — convoi du 29 juin.

Le passeport que vous recevrez sous ce pli concerne une nouvelle série de 200 hommes dont les premiers sont partis les 1er et 6 juillet.

C'est une question très compliquée et très embarrassante que celle des passeports. Il faudrait chaque fois 2 lettres de l'autorité qu'on obtient après 4 ou 5 jours d'attente. Par faveur on m'a accordé un certain nombre de passeports une fois Cent une autre fois 130. Pour chaque envoi je donne une lettre explicative aux autorités de Moramanga [35] Je vous demanderai l'autorisation d'adresser s'il y a lieu une petite gratification à cette autorité de Moramanga pour nous la rendre favorable. C'est-à-dire pour l'empêcher de nous susciter des obstacles au passage de chaque convoi à Moramanga.

Notez bien qu'à partir de ce jour je suspends les achats faute d'argent. J'ai emprunté 400 \$. C'est tout ce que j'ai pu trouver. Il ne m'en reste que 77 en ce moment. Je suis très embarrassé vis à vis des vendeurs.

M. Cerisola

J' ai reçu samedi dernier 17 octobre votre lettre du 8 m' accusant réception de celle que j' ai eu l' honneur de vs adresser sous le n° 49 pour vous annoncer l' envoi de [139] 10000 f. dans une caisse et de 79 pièces de 5 f. dans un sac remis à Joseph.

Je suis très étonné d' apprendre que vous ne recevrez pas de cuirs, j' en ai pourtant expédié beaucoup.

Jusqu' au n° 31, j' en ai envoyé 1 034 comme je l' ai vu dans votre avant dernière. Du reste, je me livrerai à une nouvelle vérification.

Du n° 31 à 82 inclusivement j' ai envoyé 990 cuirs.

Du n° 82 à 116 j' ai envoyé 506 cuirs

Du n° 116 à 139 j' ai envoyé 66 cuirs

Du 139 à 148 113 cuirs.

Enfin le dernier envoi n° 149 se compose de 19 cuirs, ce qui fait au total sauf erreur 3 138 cuirs.

Il est très difficile pour ne pas dire impossible d' envoyer une facture pr chaque envoi. Les cuirs sont entassés à mesure qu' on les achète. Comment distinguer chaque achat [140]. Il faudrait avoir plus de 50 ou 60 maisons et mettre dans chacune d' elles chaque achat séparé. C' est tout au plus si on peut faire un Etat par période de 3 ou de 6 mois.

Je vous enverrai d' ailleurs le montant des dépenses pour les 3 138 cuirs expédiés. Il m' en reste encore — Je n' ose les expédier à cause de la mauvaise foi des gens et des vols qu' on commet pendant le mois de volampadina.

De plus la plupart de ceux qui restent sont préparés à la composition. On ne peut pas les ployer, il faut les mouiller plusieurs jours de suite avant de réussir — Les porteurs prennent difficilement ces cuirs. J' espère pourtant pouvoir les y habituer.

J' ai acheté dernièrement 1931, suif pour 4 \$ 79 plus le salaire du transport soit 19 cent. environ car on a porté aussi des peaux ce jour-là. Le transport ensemble a coûté 18 cent. Si vous me dites d' acheter cette marchandise je le ferai fondre avant de vous l' expédier conformément à V. Lettre.

[141] Les imitations sont tombées au dessous de \$ feu Hosseny a vendu des Madapolam d' après le témoignage des Malgaches à 5 \$.

Je ne cherche nullement à deviner au moyen de quelle ruse l' homme dont vs me parlez avait réussi à ne payer que \$ 2 75 pour le transport de 101 liv. peaux.

Je n' admets pas pour ma part qu' on soit jamais dans l' obligation d' agir d' une façon déloyale. Vous ne l' admettez

pas non plus, j'en suis convaincu; et comme Inspecteur des Agences de M.M. R. de Fraissinet vs blamez certainement tout agent qui tromperait les malgaches; car il tromperait aussi n'en doutez pas la maison que ns avons l'honneur de représenter.

Des gens compétents me disaient ce matin qu'on s'était déjà aperçu des ruses que le malheureux Hosseny avait cru dit-on pouvoir employer.

Une fois le fait connu, les malgaches avaient cessé de lui vendre des cuirs. Ils les vendaient aux autres à meilleur marché. On pourrait objecter qu'il en avait acheté beaucoup auparavant. [142]

A quoi lui sert elle maintenant?

.....

Je m'occupe de la question d'entrepôt. Mon oncle a vu hier à ce sujet le 1er Ministre. Il n'a pas pu obtenir ce que ns demandons mais il a été décidé que la douane de Tamatave serait agrandie et couverte en tôle. Mon oncle a représenté sur le papier la position de vos terrains. Le 1er Ministre examine en ce moment. Croyez bien que je me bornerai pas à ce que j'ai fait et que je réclamerai énergiquement pour nous la faveur accordée à une maison anglaise, ceci est de toute justice.

[143] Je vs suis très reconnaissant de la copie que vs avez bien voulu m'envoyer de la lettre de M. Wilkinson — Je le garde pour moi bien entendu. Ce m. est venu me demander si je pouvais traiter avec lui. Je lui ai dit qu'il devait s'adresser directement à m. l'Inspecteur de Tamatave.

Envoyez le compte d'Hosseny. L'autorité m'a prêté le plus bienveillant concours en cette circonstance. Hosseny n'étant pas français je ne pouvais intervenir que comme créancier au nom de la maison. Mon oncle et moi avons dicté au gouvert la ligne de conduite à suivre en cette circonstance. Toutes les marchandises sont en lieu sûr — On dit qu'un frère d'Hosseny est son héritier qu'il va venir recueillir sa succession. J'ai demandé une opposition conservatoire provisoire jusqu'à la réception de vos notes. Il n'y avait pas un seul cuir chez Hosseny. Il avait tout expédié.

Un indien, cuisinier de M. Wilkinson avait pris argent et bijoux qui se [144] trouvaient chez Hosseny. L'autorité le lui a fait restituer moins 7 \$ qu'on lui réclame encore.

Il a agi ainsi je me hâte de le dire sans aucune participation de M. Wilkinson. Il voulait aussi prendre les marchandises. Ns sommes arrivés à temps.

Depuis deux jours je suis entièrement absorbé par cette affaire. J'ai agi de concert avec l'autorité, mais sans caractère officiel bien entendu. Jusqu'ici tout va bien. Hosseny a été

enterré hier les frais de sépulture ait été prélevés sur son argent. On n'a trouvé en tout que 96 \$ enlevées par l'Indien. Il en a restitué 89 dont 2 fausses.

Les frais sont assez minimes jusqu'ici on a dépensé 9 ou 10 piastres.

Je vous serre bien cordialement la main cher M. Cerisola et vous prie de me croire votre très dévoué ami.

Campan

Conformément à v. désir je recommencerai la série des n^{os}. Par décret de la Reine du 2 octobre les Mozambiques introduits à Madagascar depuis le 7 juin 1865 sont unis en liberté.

Au 31 oct.

	3784 peaux salées pesant	100195 ¹ .425
	438 sèches ?	5286\$ 52
Px	<u>4223</u>	<u>365\$ 52</u>
		5652\$ 04

SUMMARY

The «*Journal de Campan*» may be considered as a very interesting document of the reconstitution of the social and economic history of Madagascar in the XIXth century. Thus, it allows us to analyse how exchanges were carried out and to catch the difficulties interest to these activities at a time when transport vehicles and roads did not yet exist. But those did not hinder the «*Roux de Fraissinet Company*» which resorted to the system of carriage by «*Borizano*» or «*Maromita*» for the commerce of zebu hides and other Malagasy products while benefiting from the aid of the members of the Royal Family as associates.

The data provided by the Journal are very original and exceptional as for their precision and could be used to reconstitute the processus of implantation of business circles and the study of their links with the political circles in favour of colonization.

FAMINTINANA

Antontan-taratasy voatahiry ao amin'ny tranom-bokin'ny Akademia Malagasy (Tsimbazaza) no niaingan'ity fandalinana ity. Izany taratasy izany moa dia mampiseho ny fomba fitaterana tamin'ny taona 1874, ary koa ny entana notaterina. Saiky an-doloha daholo no nitondrana niakatra sy nidina ary sokajin'olona nantsoina hoe «*maromita*» no nokaramaina. Tamin'izy ireo anefa dia nisy «*olo-potsy*», sy «*olo-mainty*», izay samy niasa ho an'ny tenany, fa nisy koa andevon'olona, mpitondra, iraky ny tompony, na nikarama ho an'ny tompony. Hoditr'omby no tena betsaka indrindra tamin'ny entana notateriny tamin'izany, kanefa mba nisy koa enta-madinika hafa (satroka, ets...). Voalazan'ny mpanoratra fa mifameno amin'ny zavatra voarakitry ny taratasy hafa voatahiry (Archives de la R.D.M., série FF Passeports), ity soratra vavolombelona ity, ary ahazoana mamantatra ny rafi-piaraha-monina fahiny, ary koa ny fomba fitaterana entana tamin'izany fotoana izany.